

FICHE-MOBILITE DE VIROINVAL



Sommaire

CADRE MÉTHODOLOGIQUE	3
1. FICHE DESCRIPTIVE DE LA COMMUNE	3
1.1. CARTE	4
1.2. PLANS ET PROGRAMMES D' ACTIONS	5
1.3. ORGANES CONSULTATIFS	5
1.4. PERSONNES RESSOURCES INTERNES À L' ADMINISTRATION	6
2. ETAT DES LIEUX AU NIVEAU DE L' OFFRE DE TRANSPORTS.....	6
2.1. MODES ACTIFS.....	6
2.2. OFFRE SNCB	8
2.3. OFFRE TEC - OTW.....	8
2.4. OFFRE TRANSPORTS À LA DEMANDE (TAD).....	9
2.5. OFFRE AU NIVEAU AUTOPARTAGE ET COVOITURAGE.....	9
2.6. SITE POTENTIEL POUR UN MOBIPÔLE (PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL)	10
3. ANALYSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS EN TERME DE MOBILITÉ	11
3.1. ANALYSE DES ENJEUX	11
3.2. RECOMMANDATIONS EN TERME DE MOBILITÉ	11
4. CARTE GÉNÉRALE DE CHARLEROI MÉTROPOLE	13

Cadre méthodologique

Pourquoi cette fiche-mobilité ?

Cette fiche-mobilité est un outil d'aide à la décision pour les élus, agents et opérateurs communaux actifs, directement ou indirectement, dans le transport de personnes au niveau local. Elle rassemble les informations internes de vos services et les données mobilité relatives à votre commune. Ces informations constituent une base pour construire tout dossier, alimenter toute réflexion ou tout débat sur les besoins en déplacements de votre territoire et les enjeux qui en découlent.

Cette fiche-mobilité est le complément naturel des démarches déjà lancées ou réalisées par les communes (PCM, PCS, PCDR) ou du Plan Urbain de Mobilité (PUM) à venir au niveau du territoire de Charleroi Métropole. Elle est le fruit des consultations et analyses de terrain avec les élus, les agents communaux et les opérateurs de transport, tels le TEC. Elle se veut un outil simple, accessible et compréhensible du plus grand nombre afin que tout un chacun puisse appréhender au mieux les nombreux enjeux liés à la mobilité des personnes sur chacune des communes de Charleroi Métropole.

Quels sont les objectifs de cette fiche-mobilité ?

Concrètement, cette fiche-mobilité poursuit trois objectifs :

- **1° répondre aux besoins des citoyens en matière de transports**, en rassemblant toutes les informations et données disponibles pour aider la commune à répondre à des appels à projets à venir en matière de mobilité ;
- **2° trouver une solution sur mesure pour les publics les plus isolés et précarisés** (enjeu de mobilité inclusive) afin de renforcer l'égal accès aux services de base essentiels à l'existence du quotidien ;
- **3° mobiliser les ressources de la commune pour atteindre**, à son niveau, **les objectifs de parts modales que la Wallonie s'est assignée dans la Note FAST 2030** (décrits dans la Stratégie Régionale de Mobilité¹).

Les objectifs de parts modales sont repris dans le tableau ci-dessous. Chaque niveau de pouvoir est amené à s'impliquer au niveau de son territoire d'action pour atteindre ces objectifs et réduire la place prédominante de la voiture.

	2017	2030
Marche	3	5
Vélo	1	5
Bus	4	10
Train	9	15
voiture	83	60
TOTAL	100	95

Réduire les besoins en déplacement de 5%
→ COWORKING

1. Fiche descriptive de la commune

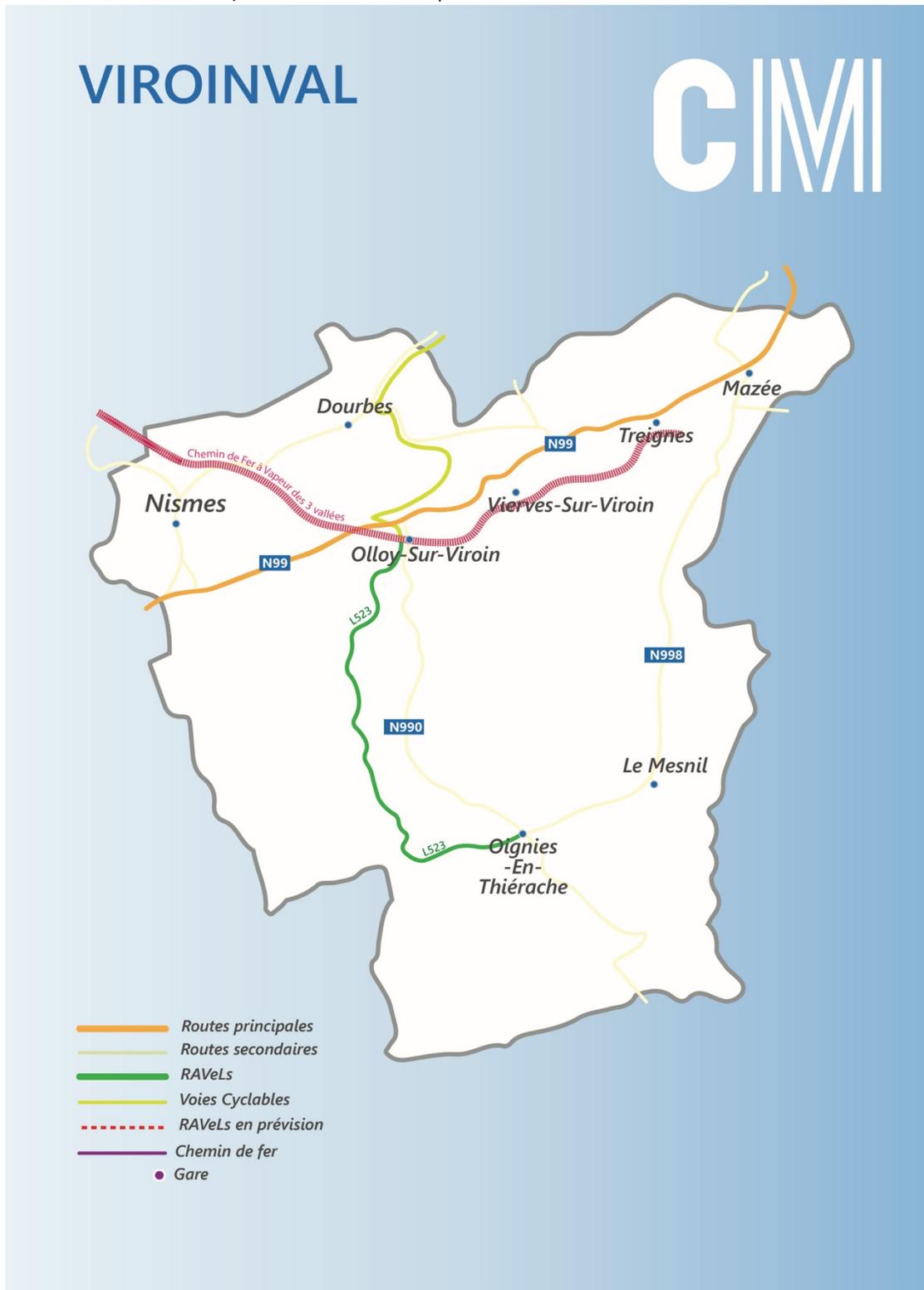
Qu'il s'agisse d'animer un débat au sein d'une commission consultative, de répondre à un appel à projet ou de préparer une Note au Collège afin de prendre position sur un sujet, il est essentiel de disposer des données les plus adéquates et les plus récentes. Cette partie de la Fiche-Mobilité reprend les caractéristiques qui définissent le territoire communal. Les rassembler permettra de gagner un temps important dans les appels à projets à venir auquel votre commune participera.

¹ <http://mobilite.wallonie.be/home/politiques-de-mobilite/politique-de-mobilite-regionale-wallonne/strategie-regionale-de-mobilite.html>

1.1. Carte

La Commune de Viroinval compte 5.800 habitants pour un territoire de 120,9 km². Elle est parcourue par les réseaux suivants : (listez les différents réseaux routiers, autoroutiers, cyclables/Ravel/Points Nœuds/....

- Réseau routier SPW : N99
- Réseau ferroviaire : ligne touristique exploitée par le CFV3V [Chemin de Fer à vapeur des Trois Vallées]
- Réseaux modes actifs : tronçon RAVEL L523, relié par un itinéraire de liaison au RAVEL L156 + réseau Points Nœuds



1.2. Plans et programmes d'actions

Afin de mieux connaître les besoins en mobilité de ses habitants, la Commune de Viroinval s'est impliquée dans les plans et programmes suivants :

- Programme Communal de Développement Rural : 2017
- Plan Communal de Mobilité: Juin 2002 – réactualisé en 2017 avec le soutien du SPW-MI et de Mobilesem
- Politique Locale Energie Climat (POLLEC) – Convention des Maires : oui (2012)
- PCS 2020-2025 : l'enjeu de la mobilité est repris de manière transversale au travers des différents axes
- Stratégie de Développement Communale : Schéma de Développement Communal (SDC)
- Programme LEADER : aucun projet lié à la mobilité
- Autre(s) programme(s) : PAEDC

Au niveau de son Plan Stratégique Transversale (PST), l'enjeu de la mobilité se retrouve au travers des Fiches-Actions suivantes :

- Sensibiliser l'OTW au besoin de maintenir, voire d'étendre, l'offre existante de transports en commun [A.876]
- Renforcer la communication autour du Flexi-Tec et de l'IDESS avec le CPAS [A.877]
- Répondre aux appels à projets à propos de la mobilité douce favorisant l'aménagement d'infrastructures routières adaptées [A.878]
- Etre attentif à intégrer dans le Plan Communal d'Investissements (PIC) les aménagements de la rue Albert Grégoire à Nismes [A.879]
- Ré-ouvrir les sentiers et chemins vicinaux qui permettent les liaisons entre villages afin d'encourager la mobilité douce [A.880]
- Maintenir le label "Commune Pédestre" annuellement [A.881]
- Promouvoir les grandes traversées transfrontalières pédestres, cyclistes et VTT réalisées par le PNVH et le PNRA [A.882]
- Favoriser l'intégration du réseau cyclotouriste "Points Noeuds" [A.883]
- Maintenir la collaboration avec MobilESEM et le réseau Flexi-TEC [A.884]
- Aménager ou restaurer les abribus de nos villages [A.885] Sensibiliser à l'usage du vélo et du vélo électrique aussi dans le cadre du Flexi-Job du CPAS, encourager la mobilité douce [A.886]
- Repenser les emplacements de parking dans les endroits qui le nécessitent [A.887] Poursuivre la politique de restauration des routes et chemins communaux [A.888]
- En collaboration avec le SPW, les associations, les citoyens et le Conseiller en Mobilité communal, réaliser un nouveau Plan Communal de Mobilité [A.889]
- Poursuivre les travaux d'aménagement permettant l'accès des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments communaux [A.890]
- Etudier les possibilités d'utilisation de la ligne du chemin de fer touristique pour la mobilité entre les villages en collaboration avec le CFV3V [A.891]
- Initiation à l'utilisation du vélo en collaboration avec la Province de Namur et Provélo [A.893]
- Promouvoir le prêt de vélos électriques mis à disposition gratuitement pour 15 jours par la région wallonne [A.894]
- Promouvoir les actions menées par Ardennes Attractivity et répondre aux appels à projets liés (aires paysagères, Grande traversée, ...) [A.895]

1.3. Organes consultatifs

La Commune de Viroinval a institué les conseils consultatifs suivants :

- Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) : oui
- Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) : oui
- Conseil consultatif des jeunes (CCJ) : non
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : oui
- Commission communale du vélo (CCV) : oui
- Autre(s) conseil(s) : Rencontres citoyennes 2021-2022 en matière de mobilité

Impliquer le citoyen pour répondre aux besoins de terrain via une gouvernance participative est le moyen le plus efficace pour les faire ensuite adhérer aux services de transports qui seront mis en œuvre par la suite.

1.4. Personnes ressources internes à l'administration

Afin de mener à bien ces plans/programmes, la Commune de Viroinval peut compter sur les personnes suivantes :

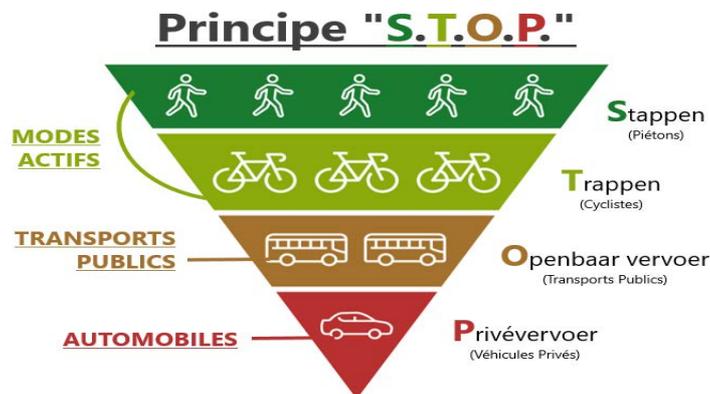
- Conseiller en Mobilité [Cem] : Laurent CHABOT
- Conseiller en Aménagement territoire Urbanisme : Cathy ROOSEN
- Référent EMSR [Corps enseignant] : aucun
- Conseiller en Energie : Frédéric DUVAL
- Coordinateur POLLEC : Frédéric Duval
- Autre(s) personne(s) – conseiller(s) : Nancy FRANCOTTE [Service IDESS] – Caroline PHILIPPE [PCS]

L'objectif est ici de constituer une équipe-projet qui travaillera de manière décloisonnée, transversale afin de mettre en commun leurs expériences respectives et constituer les dossiers les plus crédibles dans les appels à projets à venir.

2. Etat des lieux au niveau de l'offre de transports

Répondre aux besoins en transport de ses citoyens suppose d'abord de bien connaître l'ensemble de l'offre de transport qui existe sur votre territoire communal. A défaut, elle permet aussi de voir quels opérateurs sont absents dans cette offre de services et voir ainsi comment la compléter au niveau local. Cet état des lieux est complémentaire à toute autre démarche qui serait déjà en cours [ou aurait été réalisée] sur votre commune, notamment au niveau des PCM ou des PCDR.

Cette analyse de l'offre de transports (et des réseaux d'infrastructures qui les accompagnent) s'inscrit dans le *Principe STOP* qui vise à renverser la priorité jusque-là accordée à la voiture, en mettant d'abord en avant les modes actifs (marche et vélo), les transports collectifs (transports à la demande, TEC, SNCB, etc...), les usages partagés de la voiture (covoiturage et autopartage), puis seulement, l'usage de la voiture à titre individuel (autosolisme). Ce principe est illustré dans le schéma ci-dessous.



2.1. Modes actifs

FAST 2030 vise 5 % de part modale pour la marche et 5 % pour le vélo. C'est un véritable défi pour chaque commune de Wallonie. Comment y parvenir ? En conjuguant les trois leviers suivants ensemble :

- Développer des infrastructures de qualité et sécurisées (cheminements piétons et pistes cyclables)
- Mener des campagnes de sensibilisation intensives pour mettre en avant les bienfaits du vélo et de la marche auprès du citoyen => et par là, faire évoluer les comportements de la population
- Développer les services qui en favorisent la pratique au quotidien.

Depuis quelques années, les réflexions et le développement de l'infrastructure se sont multipliées face à une politique de mobilité qui doit être revue suite aux grands enjeux de demain. Parmi ces infrastructures-liaisons, nous relèverons :

- **Les liaisons inter-villages :** certains chemins balisés ne sont pas uniquement réservés aux piétons et rendent possible la pratique du VTT ou du VTC. Plusieurs centaines de kilomètres sont ainsi entretenus.
- **Le réseau Points-Nœuds** a été étudié au départ pour son attrait touristique, mais surtout aussi pour assurer des liaisons les moins compliquées et les moins dangereuses possibles entre les différents pôles d'intérêt de la commune.

Au niveau des liaisons cyclables à proprement parler, nous pouvons déjà relever :

- La piste cyclable en site propre le long de la N939 entre Nismes et Mariembourg.
- Le Ravel L523 en site propre, liaison Ravel balisée.
- L'impression de pistes cyclables suggérées à Nismes à Rue de la Station.

Sans oublier le placement de râteliers devant les bâtiments de notre administration, devant toutes les écoles primaires de la commune ainsi que la création d'une zone de rencontre dans le village d'Olloy.

Résolument tournée vers les modes actifs, Viroinval a identifié les liaisons inter-villages à réaliser à court, moyen et long termes. Celles-ci seront réalisées en fonction des moyens propres à la commune et via les différents appels à projets permettant de réaliser ces différents tronçons. Ainsi, nous pouvons relever, village par village :

Treignes-Mazée :

- Par le Nord, il est possible de prendre la Rue Grands Champs puis les chemins de remembrement pour rejoindre la Rue de Treignes à l'entrée de Mazée, c'est plus long mais sécurisé.
- Par le Sud, les points-nœuds passent par la nationale N963 puis la Rue du Moulin pour rejoindre Mazée. Remarque valable aussi pour la liaison avec la France par Najauge, le N963 va être interdite aux semi-remorques d'ici peu, on attend la confirmation de la signalisation de la France à Vireux.

Mazée – France :

- Soit par Najauge vers Vireux via la N963 bientôt interdite aux semi-remorques
- Soit via l'itinéraire Points-nœuds Mazée – Vaucelles, liaison Hierges – Aubrives (traversée de la départementale via un rond-point) où le TER français passe en gare aussi.

Dourbes – Commune de Doische :

- Soit par Fagnolle via l'itinéraire Points-Nœuds déjà balisé pour rejoindre le Ravel
- Soit par Matagne-la-Grande via l'itinéraire Points-Nœuds et liaison Ravel Olloy-Matagne, déjà balisés tous les 2.

Liaison Nismes – Oignies :

- Par l'itinéraire points-nœuds de la rue de Regniessart.

Liaison Nismes – Olloy :

- Soit par le nord, l'itinéraire points-nœuds Nismes-Dourbes-Olloy
- Soit par le Sud si la région sécurise le N99 avec une piste cyclable en site propre.

La solution « centrale » utilisant la route qui mène à la carrière de Frimoye suivie par un sentier pédestre est à bannir, revêtement impossible. De plus, nous sommes actuellement confrontés à des cyclos qui utilisent les sentiers réservés aux piétons et qui rendent impraticables ses itinéraires par temps de pluie.

Liaison Olloy – Vierves :

- Par le nord, l'itinéraire points-nœuds grim pant
- Par le sud, même remarque concernant un revêtement induré et la cohabitation avec les sentiers

Liaison Vierves – Treignes :

- Par le nord, l'itinéraire points-nœuds grimpant
- Par le sud, même remarque concernant un revêtement induré et la cohabitation avec les sentiers. La liaison par le Rue Fontaine St Joseph existe pour les VTT mais de nouveau, impossible de rendre ça induré.

Liaisons Le Mesnil :

- Oignies : Points-nœuds – N998 mais peu fréquentée entre Oignies et Le Mesnil
- Vierves Treignes Mazée : Points-nœuds par Vierves – Tronçon N998 large et parfois dangereux

D'autres aménagements sont en cours ou à l'étude :

- la Liaison cyclo Oignies-France
- l'étude d'une piste cyclable et piétonne reliant le centre de Nismes à un pôle commercial via la Rue Albert Grégoire. Plusieurs projets ont déjà été valorisés mais actuellement, il n'a pas été possible de les financer.

2.2. Offre SNCB

Toujours dans la logique du principe STOP, cette partie décrit l'offre de service disponible sur la commune, s'il en existe une. Outre le descriptif des infrastructures et de l'offre de desserte, sont aussi précisés les services disponibles en gare ou aux points d'arrêts (PANG). A proprement parler, Viroinval ne dispose pas de gares desservies par la SNCB. Ses habitants cependant se rendent dans deux gares limitrophes de l'entité et basées sur le territoire de Couvin : la Gare de Couvin-Centre et la Gare de Mariembourg (proche du RAVEL).

Au départ de cette dernière, la ligne du Chemin de fer à vapeur des Trois vallées relie Mariembourg à la Vallée du Viroin en desservant les villages suivants : Nismes, Olloy-sur-Viroin, Vierves-sur-Viroin et Treignes, gare terminus.

Des réflexions sont en cours afin de voir comment cette ligne touristique pourrait être valorisée comme trait d'union avec la Ligne 132 Couvain-Charleroi.

2.3. Offre TEC – OTW

Cette partie décrit l'offre de service du TEC desservant la commune. Y sont listées les différentes catégories de lignes de bus (ou tram/métro) en fonction de la classification actuelle de l'AOT et de l'OTW. Deux enjeux essentiels au niveau du réseau TEC pour Viroinval :

- Maintenir le départ de la Ligne Express 86 reliant Nismes à Namur
- Poursuivre l'expérimentation du service TAD Flexitec qui permet de jouer un rôle de rabattement vers la Ligne Express et L132.

Attention, avec la réorganisation des lignes en cours, cette classification pourrait être amenée à évoluer. Sont donc ici reprises les différentes catégories de lignes en date du mois d'août 2021 :

- Lignes Express : oui
 - o E86 – NAMUR – COUVIN
- Lignes à forte fréquence (moins de 30 minutes)
- Lignes à fréquence moyenne (de 30 à 60 minutes)
- Lignes à fréquence faible (plus de 60 minutes)
 - o 156b PESCHE – COUVIN – DOORBES – MARIEMBOURG
 - o 60/2 PESCHE – COUVIN – LE MESNIL
 - o 60/3 PESCHE – COUVIN – MAZEE – HEER

2.4. Offre Transports à la Demande [TAD]

De manière complémentaire aux réseaux TEC et SNCB, une offre de transport local s'est souvent développée au niveau des communes, soit sur base d'horaires fixes, soit sous forme de transports à la demande [TAD]. Sur base de l'état des lieux réalisé par l'Agence Mobilité [dans le cadre notamment de la mission demandée par la Centrale Régionale de Mobilité, CRM], voici ici les différents types d'opérateurs desservant votre territoire communal.

Nom du service	Catégorie / secteur d'activité	Territoire desservi
CPAS VIROINVAL IDESS-FLEXITEC	STIG	
PCS VIROINVAL	STIG	
Maison Croix Rouge Des Eaux Vives	VSL	

Ce tableau est complété par votre Agence Mobilité qui en assure la mise à jour permanente, via notamment la nouvelle plateforme informatique mise à sa disposition par la Centrale Régionale de Mobilité [CRM]. Outre le relevé des opérateurs actifs desservant votre commune, un tableau de bord reprenant les indicateurs permettra d'évaluer l'état de la demande :

- Nombre d'appels provenant d'un citoyen de votre commune
- Objet de la demande du transport [courses, médical, touristique,...]
- Autre(s) critère(s) : Flotte, etc...

Au niveau qualitatif, remarques sur la qualité de la prestation des opérateurs activés par le Call Center de notre Agence Mobilité.

2.5. Offre au niveau Autopartage et covoiturage

Malgré le développement des modes actifs et le redéploiement des réseaux de transports publics, la voiture est et restera un mode de transport essentiel, et plus dans certaines communes que dans d'autres. Cependant, de nouveaux usages de la voiture apparaissent, en milieu urbain comme en milieu rural. Objectif : réduire l'impact de ce mode de transport au niveau de la congestion des infrastructures mais aussi inciter le citoyen à l'utiliser différemment. Deux types de services permettent de nouveaux usages et limiter ainsi l'autosolisme dans les déplacements quotidiens :

- L'autopartage, soit sur base d'une station où il est possible d'emprunter un véhicule pour un moment limité, soit par une mise en commune du véhicule [entre particuliers d'un même quartier/village ou par la mise à disposition d'un véhicule communal en dehors des heures d'ouverture des services]
- Le covoiturage afin d'augmenter le taux de remplissage par véhicule [et le faire progresser de 1,3 personne à 1,8 d'ici 2030]

Type de service [autopartage ou covoiturage]	Localisation du véhicule en autopartage / parking covoiturage	Site Internet
Autopartage	Actuellement aucun service	-
Covoiturage	Actuellement aucun parking identifié	-

Même s'il n'existe pour l'heure aucun parking officiel de covoiturage sur Viroinval, il est convenu qu'il existe bel et bien des trajets réalisés par des habitants qui covoiturent mais de manière informelle. L'implantation d'un parking de covoiturage pourrait être étudié sur Nismes-centre, à proximité du point de départ de la Ligne Express 86, dans le cadre du futur mobipôle.

La commune est accompagnée par l'Agence Mobilité pour étudier les pistes de développement d'un parking de covoiturage ou d'un système d'autopartage sur son territoire. A cet égard, l'Agence Mobilité a réalisé une étude comparative des différents opérateurs d'autopartage qui proposent leurs services sur le territoire de Charleroi Métropole.

2.6. Site potentiel pour un Mobipôle (pôle d'échange multimodal)

Renforcer l'intermodalité sur votre territoire communal passe par le développement d'infrastructures qui faciliteront le passage d'un mode de transport à l'autre lors d'un même trajet (intermodalité). Via la Stratégie Régionale de Mobilité (SRM), la Wallonie s'est donnée pour objectif d'équiper chacune des 262 communes wallonnes d'un mobipôle (Pôle d'échange multimodal) d'ici à 2030, dans la perspective notamment des Objectifs du Développement Durable fixés par l'ONU et visent à réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES).

Dans cette optique, la Wallonie envisage de lancer chaque année un appel à projet pour cofinancer le développement de ces mobipôles. Chacune commune est invitée à analyser les enjeux mobilité de son territoire et à identifier l'emplacement qui permettra de concentrer les flux de mobilité et d'en organiser au mieux le transfert modal. Avec le TEC desservant votre territoire **et pour autant que le Collège communal en fasse expressément la demande**, l'Agence Mobilité et le TEC sont disponibles pour analyser avec le site qui pourrait se porter candidat lors des appels à projets à venir.

Des échanges lors de la réunion où étaient présents deux membres du Collège, le Conseiller en mobilité de l'Administration communale, la Directrice Générale du CPAS et l'Agence Mobilité (ASBL Mobilesem), le site potentiel susceptible d'être un pôle d'échange multimodal se situe sur Nismes-centre et rassemblant les services suivants : arrêts [point de départ de la LE 86], borne de recharge pour véhicules électriques et [dossier en cours] une série de box vélos sécurisés pour les cyclistes désireux de parquer leur deux roues en toute sécurité.



Au niveau de la Commune de Viroinval, le Plan d'Investissement Communal (PIC) reprend les investissements suivants en matière de cheminements piétons et de pistes cyclables. Concrètement, les communes doivent intégrer dans leur PIC minimum 1/3 de leur enveloppe, des projets comprenant par exemple :

- ⇒ Pour les voiries :
 - La création de trottoirs, de zones piétonnes, de trottoirs traversants, zones apaisées,....
 - La création et la réfection de pistes cyclables, bandes cyclables suggérées, sens uniques limités, sas vélo, chemins réservés,.... De plus amples détails au sujet de l'intégration d'aménagements cyclables sont disponibles via le site de la sécurothèque : www.securotheque.be
 - La création d'espaces partagés qui favorisent les usagers actifs en limitant la place laissée aux véhicules automobiles
 - La création d'infrastructures qui permettent d'accéder facilement et de manière aisées aux transports en commun
 - Tout autre aménagement qui encourage une utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière.

Ainsi, en vue de préparer le dossier de candidature de la commune, nous vous invitons déjà à relever, au départ du site pressenti pour accueillir ce mobipôle, les infrastructures suivantes :

- 1. Création d'un parking vélo sécurisé et d'un cheminement vélo à partir des pôles d'habitat situés à 15 minutes à vélo du mobipôle
- 2. Création d'un cheminement piéton et traversée de chaussée dans les 100 mètres autour du mobipôle et proche de l'arrêt de bus
- 3. Création d'une zone d'attente sécurisée et confortable pour l'arrêt de bus
- 4. Amélioration de la mobilité partagée et du co-voiturage
- 5. Création de services supplémentaires sur le mobipôle (Exemples : un distributeur de colis BPOST, distributeur de produits locaux...) et participation de ces prestataires au financement et/ou à l'entretien des installations.

3. Analyse des enjeux et recommandations en terme de mobilité

3.1. Analyse des enjeux

Les rencontres avec les différents Collèges communaux nous ont permis de relever des enjeux mobilité spécifique à chaque territoire communal. Parmi ces enjeux, outre la qualité de l'offre au niveau des transports publics, la question de la desserte et de l'accessibilité de différents sites a souvent été relevée par les élus. Nous listons ici quelques sites qui pourraient nécessiter une meilleure connexion aux réseaux de transports publics :

- ⇒ Parc d'activité économique sur votre commune :
 - Viroinval ne dispose d'aucun PAE, nombre de ses habitants ont un emploi hors du territoire communal
- ⇒ Structure hospitalière sur votre commune :
 - aucune ; hôpitaux proches : CSF Chimay, Mont-Godinne, CHU Charleroi et CHU GHDC ; un cabinet médical (avec une capacité pouvant rassembler jusqu'à 3 médecins) est présent sur Nismes-centre
- ⇒ Centres culturel ou sportif de votre commune :
 - Centre Culturel Régional Action-Sud à Nismes – le pôle sportif est situé sur la partie basse de Nismes, à proximité du point de gare de la Ligne du CFV3V (comprenant clubs de football, de ping-pong et tennis club)
- ⇒ Établissements scolaires sur votre commune :
 - réseau d'enseignement communal et enseignement libre ; enseignement FWB (Mazée)
- ⇒ Centres de formation professionnelle :
 - 2 centres de formation (CODEF ASBL à Olloy et CFT à Treignes) sont actifs sur l'entité
- ⇒ Autre(s) type(s) d'implantation :
 - Treignes-Village des Musées (4 institutions) et le Centre Marie-Victorin (Cercles des Naturalistes de Belgique) à Vierves qui accueille entre 6.000 et 8.000 élèves par an dans le secteur de l'éducation à l'environnement.

3.2. Recommandations en terme de mobilité

Relever les problèmes d'accessibilité de ces sites permettra, ensuite, de formaliser des demandes sous forme de recommandations auprès des autorités de tutelle (Fédéral, Wallonie, TEC, SNCB,...).

- ⇒ Recommandations en termes de modes actifs (marche/vélo) :
 - l'ensemble des recommandations et projets sont repris dans le Schéma cycliste communal repris dans le dossier de candidature de Wallonie Cyclable
 - développer des box vélos sécurisés sur Nismes-centre – Arrêt TEC point départ Ligne Express 86 Nismes-Namur [subside 100% OTW]
- ⇒ Recommandations en terme de transports publics (SNCB – TEC) :
 - Installation d'une borne SELF' TEC sur Nismes-centre permettant aux habitant de recharger leurs cartes MOBIB
 - Maintien et développement de la Ligne Express E86 au départ de Nismes vers Namur
 - Développer un autre axe Ligne Express reliant Couvin à Dinant et passant par Nismes-centre
- ⇒ Recommandations en terme de transports à la demande (TAD) :

- Développement du système FLEXITEC (à pérenniser dans le temps)

- ⇒ Recommandations en terme de services partagés au niveau de la voiture [covoiturage/autopartage] :

- Sur base de l'enquête mobilité qui sera menée dans les différents villages de l'entité, la Commune est ouverte à soutenir le développement d'une offre d'autopartage entre particuliers
- Étudier avec Espaces Mobilités (mandaté par le SPW) l'emplacement le plus adéquat pour développer un parking de covoiturage.

4. Carte générale de Charleroi Métropole

